

## Questions et réponses pour vous orienter dans un cas de moisissures

### À quoi sert la norme BNQ 3009-600?

La norme BNQ 3009-600 établit les exigences pour assurer un service de qualité pour confirmer ou d'infirmer la présence des moisissures, en déterminer la cause, évaluer l'ampleur de la contamination et corriger la situation.

Elle a été élaborée pour répondre au besoin des entreprises qui offrent le service d'investigation ou de décontamination des habitations contaminées par les moisissures, aux occupants, aux propriétaires de bâtiments, aux gestionnaires de bâtiments, aux villes, aux organismes règlementaires et à toute personne intéressée par le sujet.

Consultez la norme BNQ 3009-600 gratuitement sous l'onglet « Télécharger la norme » dans cette page <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/construction/contamination-des-habitations-par-les-moisissures.html>.

### J'ai des moisissures dans mon logement ou ma maison. Que dois-je faire?

#### Comme locataire

- Procurez-vous la norme gratuitement sous l'onglet « Télécharger la norme » dans cette page <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/construction/contamination-des-habitations-par-les-moisissures.html>.
- Adressez-vous à la personne propriétaire ou gestionnaire d'immeuble pour lui faire part de vos observations, et référez-la à la norme BNQ 3009-600 pour la gestion de la situation.
- Pour un rappel des obligations du propriétaire lorsqu'un problème de qualité de l'air intérieur survient, consultez le document de l'INSPQ « La qualité de l'air intérieur de votre habitation, Outil pratique F », p. 16 et suivantes <https://www.inspq.qc.ca/qualite-de-l-air-et-salubrite-intervenir-ensemble-dans-l-habitation-au-quebec/outils-pratiques/f-la-qualite-de-l-air-interieur-de-votre-habitation>

### Comme propriétaire

Procurez-vous la norme BNQ 3009-600 gratuitement sous l'onglet « Télécharger la norme » dans cette page <https://www.bnq.gc.ca/fr/normalisation/construction/contamination-des-habitations-par-les-moisissures.html>.

Il vous faut procéder à une investigation pour déterminer la cause des moisissures et évaluer l'ampleur de la contamination.

La personne responsable de l'investigation peut différer selon le cas :

- 1- Vous pouvez gérer la situation par vous-même si le problème relève d'un entretien régulier ou d'une action corrective simple, par exemple dans une zone très circonscrite sur des matériaux facilement jetables ou nettoyables (pourtour du bain ou scellant à la base de la douche, mais en autant qu'elles ne soient pas sur les murs extérieurs ou à la base des vitres des fenêtres).
- 2- Vous êtes invité à faire appel à un investigateur ou une investigatrice tels que définis dans la norme si le cas de votre habitation n'exige pas la prise en charge de l'investigation par un professionnel en bâtiment.
- 3- Vous êtes invité à faire appel à un professionnel en bâtiment ou une professionnelle en bâtiment :

- si l'investigateur ne parvient pas à déterminer la cause de la présence des moisissures ou à définir l'ampleur de la contamination (voir annexe A de la norme);
- dans les cas qui touchent l'enveloppe du bâtiment ou la structure du bâtiment;

NOTE — Par exemple, un problème touchant la membrane pare-intempérie derrière les revêtements muraux extérieurs nécessite l'implication d'un professionnel en bâtiment, mais pas une simple fuite dans un réseau de plomberie ou le remplacement d'un filtre d'un système CVCA.

- dans les cas touchant plus de six logements dans un bâtiment multilogements;
- dans les cas touchant une partie commune d'un bâtiment multilogements de plus de six logements;
- dans le cas d'un bâtiment ayant subi un changement d'usage;
- dans le cas d'un bâtiment ayant subi une rénovation majeure.

## **Quelles sont les ressources pouvant me venir en aide?**

Afin d'orienter la population dans ses démarches à l'égard des problèmes reliés à la moisissure, le BNQ a préparé cette liste de ressources. Veuillez toutefois noter que le BNQ est un organisme d'élaboration de normes et ne fournit pas de services, d'avis ou d'expertise dans le domaine des moisissures, des bâtiments ou de la santé.

### **Pour connaître les étapes de l'investigation et de la décontamination**

- Consultez la norme BNQ 3009-600 gratuitement sous l'onglet « Télécharger la norme » dans cette page <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/construction/contamination-des-habitations-par-les-moisissures.html>, pour connaître la démarche pour confirmer ou d'infirmer la présence des moisissures, en déterminer la cause, évaluer l'ampleur de la contamination et corriger la situation. Afin d'assurer un travail de qualité, assurez-vous que le service offert satisfait les exigences de la norme.

### **Pour de l'information sur la santé en lien avec la qualité de l'air**

- Consultez la section « Principaux contaminants de l'air intérieur et leurs effets sur la santé », p. 2 et suivantes, dans le document de l'INSPQ « La qualité de l'air intérieur de votre habitation, Outil pratique F », <https://www.inspq.qc.ca/qualite-de-l-air-et-salubrite-intervenir-ensemble-dans-l-habitation-au-quebec/outils-pratiques/f-la-qualite-de-l-air-interieur-de-votre-habitation>
- Appelez Info-santé (composez le 811)
- Consultez votre médecin de famille

### **Pour un rappel des droits et obligations des locataires et des propriétaires**

- Consultez p. 16 et suivantes dans le document de l'INSPQ « La qualité de l'air intérieur de votre habitation, Outil pratique F », <https://www.inspq.qc.ca/qualite-de-l-air-et-salubrite-intervenir-ensemble-dans-l-habitation-au-quebec/outils-pratiques/f-la-qualite-de-l-air-interieur-de-votre-habitation>

### **Pour de l'information sur des aspects administratifs ou réglementaires**

- Votre municipalité
- La Régie du logement, page « Insalubrité » <https://www.rdl.gouv.qc.ca/fr/le-logement/insalubrite>
- La Société d'habitation du Québec (<http://www.habitation.gouv.qc.ca/>) si le cas touche un logement géré selon le Programme de logement sans but lucratif, communément appelé « programme HLM », ou selon le Programme supplément au loyer (PSL);
- La Régie du bâtiment (<https://www.rbq.gouv.qc.ca/>) (licence d'entrepreneur, interprétation réglementaire et conformité des travaux)

### **Pour des conseils aux particuliers**

- L'Association des consommateurs pour la qualité de la construction (<https://acqc.ca/>)

- Le CAA-Québec – Services conseils en habitation (pour membres du CAA)  
(<https://wdww.caaquebec.com/fr/a-la-maison/services/services-conseils/>)

**Pour les entrepreneurs qui ont besoin d’expertise ou de support**

- L’Association de la construction du Québec (ACQ)  
(<https://www.acq.org/entrepreneurs/residentiel/services-expertise/>)
- L’Association des professionnels de la construction et de l’habitation du Québec (APCHQ) (<https://www.apchq.com/>)

**Pour vous aider à choisir un expert ou une entreprise spécialisée**

- Consultez la norme BNQ 3009-600 gratuitement sous l’onglet « Télécharger la norme » dans cette page <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/construction/contamination-des-habitations-par-les-moisissures.html>, pour savoir les exigences relatives à la formation et à la compétence des personnes-ressources
- Consulter la section « Comment choisir un expert ou une entreprise spécialisée », p. 11 et suivantes, dans le document de l’INSPQ « La qualité de l’air intérieur de votre habitation, Outil pratique F », <https://www.inspq.qc.ca/qualite-de-l-air-et-salubrite-intervenir-ensemble-dans-l-habitation-au-quebec/outils-pratiques/f-la-qualite-de-l-air-interieur-de-votre-habitation>

**Références complémentaires pour vous aider dans vos démarches :**

Reconnaître et éliminer les moisissures dans la maison (Gouvernement du Québec)

<https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/milieu-de-vie-sain/reconnaitre-et-eliminer-les-moisissures-chez-soi/>

Prendre en charge des problèmes d'humidité et de moisissure dans votre demeure (Santé Canada)

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/prendre-charge-problemes-humidite-et-moisissure-votre-demeure.html>

La qualité de l'air intérieur de votre habitation (INSPQ)

<https://www.inspq.qc.ca/qualite-de-l-air-et-salubrite-intervenir-ensemble-dans-l-habitation-au-quebec/outils-pratiques/f-la-qualite-de-l-air-interieur-de-votre-habitation>

Réduisez l'humidité et les moisissures (Santé Canada)

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/qualite-air/contaminants-air-interieur/reduisez-humidite-et-moisissures.html>

Outil d'aide à l'interprétation de rapports d'investigation de la contamination fongique (INSPQ)

<https://www.inspq.qc.ca/outil-aide-interpretation-investigation-contamination-fongique>

Dépliant Les moisissures à la maison : faites-leur la vie dure! (Ministère de la Santé et des Services sociaux)

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2002/02-214.pdf>

Qualité de l'air et salubrité : intervenir ensemble dans l'habitation au Québec

<https://www.inspq.qc.ca/expertises/sante-environnementale-et-toxicologie/qualite-de-l-air/qualite-de-l-air-interieur/qualite-de-l-air-et-salubrite-intervenir-ensemble-dans-l-habitation-au-quebec>